

## NOUVELLE FACILITÉ DE CRÉDIT DE RBC ASSURANCES



### APERÇU

Nous sommes heureux d'annoncer que la nouvelle facilité de crédit (FC) de RBC Assurances propose aux clients des taux d'intérêt attrayants pour leur permettre de continuer à tirer parti de leur police d'assurance vie à des fins de placement.

La nouvelle FC sera offerte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 si elle est garantie par une police d'assurance vie universelle Fonds Sécurité de RBC Assurances. Le taux d'intérêt annuel de 6,4 % est garanti pendant cinq ans et sera rajusté annuellement par la suite; le nouveau taux sera fondé sur celui des intérêts portés au crédit de la police.

L'EPC est une **option** de prêt garanti. Comme le client n'est pas tenu de l'utiliser pour se prévaloir des comptes de placement de la police, elle est conforme aux exigences du budget fédéral 2013 concernant les polices d'assurance vie avec effet de levier « 10/8 ».

*Les opinions exprimées dans le présent bulletin sont strictement celles de Westward Advisors Ltd. Le bulletin n'est publié qu'à titre informatif et ne prodigue aucun conseil juridique ou fiscal.*



### LES PRÉCISIONS

En octobre 2013, RBC Assurances a annoncé la « facilité de crédit », une nouvelle facilité de prêt garantie par la cession d'une police d'assurance vie universelle « Fonds Sécurité » déjà établie ou d'une nouvelle police.

#### Intérêts

La FC sera lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2014, au taux annuel de **6,4 %** pour les cinq premières années, jusqu'au 31 décembre 2018. Les intérêts sont payables annuellement, à l'anniversaire de la police, comme suit : **1,65 % payable par anticipation et 4,75 % payable à terme échu**. Le taux des intérêts payables à terme échu est égal au taux des intérêts portés au crédit du compte de placement à rendement lissé de la police.

Après 2018, le taux des intérêts payables à terme échu sera rajusté annuellement, à effet du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année civile. Le taux des intérêts payables à terme échu demeurera égal au taux des intérêts portés au crédit du compte de placement à rendement lissé de la police.

Après 2018, le taux des intérêts payables par anticipation sera rajusté annuellement le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année civile, à effet du prochain anniversaire du prêt. Le taux des intérêts payables par anticipation sera annoncé par RBC Assurances.

#### Garantie

Contrairement à ce qui était le cas avec la facilité de crédit aux fins de placement (FCP), le titulaire de la police n'est pas tenu d'utiliser la nouvelle FC pour se prévaloir des comptes de placement de la police. Par conséquent, la FC est conforme aux exigences du budget fédéral 2013 concernant les polices avec effet de levier. La FC permet d'emprunter une somme pouvant s'élever jusqu'à la valeur totale du compte de placement à rendement lissé de la police.

#### Durée

La FC est une facilité de crédit de 10 ans, renouvelable au gré de l'emprunteur, s'il satisfait aux critères de solvabilité de RBC Assurances.

#### Personnes déjà titulaires d'une FCP

Les personnes qui sont déjà titulaires d'une FCP peuvent faire transférer automatiquement le solde de leur prêt à la FC à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2014, sans frais ni tarification financière, tout en conservant la date d'échéance de la FCP. Les intérêts payés par anticipation en 2013 en excédent de 1,65 % seront calculés au prorata de la période écoulée et appliqués au remboursement du prêt.

### POINT DE VUE DE WESTWARD

La FC est une facilité de crédit attrayante dans le cadre des polices avec effet de levier de RBC Assurances pour les raisons suivantes :

- Elle est conforme aux exigences du budget fédéral 2013 concernant les polices d'assurance vie avec effet de levier, ce qui permet à l'emprunteur de déduire les intérêts du prêt lorsque les sommes empruntées sont utilisées à des fins d'affaires ou de placement.
- Le titulaire n'est pas tenu de l'utiliser pour se prévaloir des comptes de placement de la police, ce qui lui procure plus de souplesse dans l'usage qu'il souhaite faire de la police.
- Le taux d'intérêt fixe de un an est fondé sur le taux des intérêts portés au crédit du compte de placement à rendement lissé de la police, ce qui permet d'avoir la certitude que la valeur future de la garantie du prêt sera toujours équivalente à celle du solde du prêt.
- L'approbation de crédit n'est requise qu'aux dix ans et il n'y a aucuns frais annuels, ce qui réduit les coûts d'emprunt.
- Le prêt peut être tiré et remboursé en tout temps, sans frais ni indemnité de remboursement anticipé, ce qui procure de la souplesse à l'emprunteur.

En novembre, nos clients détenteurs d'une facilité de crédit de RBC Assurances seront informés de la façon de passer automatiquement à la FC le 1<sup>er</sup> janvier 2014.